



MISE À JOUR DE L'ÉTAT DU STOCK DE HOMARD (*HOMARUS AMERICANUS*) DANS LA ZONE DE PÊCHE DU HOMARD 35 EN 2025

CONTEXTE

La Direction de la gestion des ressources de Pêches et des Océans Canada (MPO) a demandé une mise à jour de l'état du stock de [homard d'Amérique](#) (*Homarus americanus*) dans la zone de pêche du homard (ZPH) 35. La présente réponse des Sciences sur les pêches découle de la réunion régionale d'examen par les pairs du 29 janvier 2026 intitulée « Mise à jour sur l'état du stock de homard d'Amérique dans la zone de pêche du homard 35 ».

AVIS SCIENTIFIQUE

État du stock

- L'indice de biomasse commerciale du homard dans la ZPH 35 est de 3 570,4 tonnes (t), soit environ 39 fois le point de référence limite (PRL) établi à 90,4 t.

Tendances du stock

- Les débarquements dans la ZPH 35 sont en diminution depuis le sommet de la série chronologique atteint en 2014, mais ils ont été stables au cours des quatre dernières années. Les débarquements de 2 354 t observés au cours de l'année terminale représentent 60 % du pic de 2014.
- Les captures par unité d'effort (CPUE) ont diminué depuis le sommet de la série chronologique en 2015 et sont stables depuis 2020. Il y a probablement une hyperstabilité de l'indice de CPUE.
- L'indice de biomasse commerciale a été élevé et variable de 2013 à 2025. En 2025, il correspond à 88 % de la moyenne des trois estimations les plus élevées de la série chronologique.
- La mortalité relative par pêche a diminué de 2007 à 2013 et elle est relativement faible et stable depuis. La mortalité relative par pêche est probablement sous-estimée en raison de la pêche illégale et non déclarée.

Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

- Dans la baie de Fundy, l'augmentation des températures et les changements de la salinité de l'eau ont une incidence sur le développement du homard et la productivité de l'écosystème. Ces changements, combinés à l'acidification des océans, auront des répercussions sur la productivité, la phénologie, la répartition et la capturabilité du homard.
- En plus des changements dans la base de référence à long terme des conditions environnementales, les extrêmes à court terme (p. ex. les vagues de chaleur marines) peuvent influencer davantage le rendement de la pêche.

Avis sur le stock

- Le stock de homard de la ZPH 35 est géré avec des mesures constantes depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, mais les indicateurs du stock ont fluctué pendant cette période. Les tendances des indicateurs primaires et secondaires sont supérieures aux moyennes à long terme, mais inférieures à celles des récentes périodes de forte productivité. La biomasse commerciale est supérieure au PRL.

BASE DE L'ÉVALUATION**Détails de l'évaluation****Année d'approbation de l'approche d'évaluation**

2024 (Cook *et al.*, sous presse)

Type d'évaluation

Mise à jour de l'année intermédiaire

Date de l'évaluation la plus récente

- Dernière évaluation complète : février 2025 (MPO 2025)
- Dernière mise à jour de l'année intermédiaire : septembre 2023 (MPO 2023)

Approche d'évaluation du stock

- Catégorie générale : fondée sur un indice
- Catégorie spécifique : fondée sur des indices (y compris des indices dépendants de la pêche et indépendants de la pêche).

La biomasse commerciale avec un PRL correspondant est l'indicateur principal pour la ZPH 35. Les indicateurs secondaires sont les débarquements, l'effort, les CPUE, la mortalité par pêche relative et les anomalies de la température au fond.

Renseignements généraux sur le stock, l'écosystème et la pêche

La pêche du homard dans la ZPH 35 est une pêche à casiers à effort contrôlé pratiquée dans la baie de Fundy (figure A1 de l'annexe A). Elle est pratiquée chaque année selon une saison de pêche fractionnée (du 14 octobre au 31 décembre et du dernier jour de février au 31 juillet). La saison de pêche chevauche des années civiles et, dans le présent document, l'année de clôture de la saison est utilisée pour désigner l'année de la saison de pêche (p. ex. 2024 correspond à la saison de pêche 2023–2024) (Cook *et al.*, sous presse; MPO 2022a).

Hypothèse relative à la structure du stock

Le stock de la ZPH 35 fait partie de la population plus large de homard du plateau néo-écossais, du golfe du Maine et de la baie de Fundy. Les individus présents dans la ZPH 35 sont considérés comme un stock, soit une unité de gestion ne représentant pas une unité biologique. La structure des stocks dans la baie de Fundy n'est pas entièrement comprise, mais les connaissances actuelles indiquent que la région abrite des individus regroupés en sous-composantes liées par la migration des adultes et la dérive des larves. Les indices de la biomasse sont élaborés au moyen d'analyses spatiales qui intègrent des renseignements provenant de zones adjacentes. Le PRL pour la ZPH 35 est estimé indépendamment de ceux des ZPH adjacentes.

Points de référence

- Point de référence limite (PRL) : estimation de la biomasse commerciale de 90,4 t (Cook *et al.* Sous presse), qui est une valeur de substitution pour $B_{rétablissement}$ ($B_{rétablissement}$ est la biomasse la plus faible à partir de laquelle le stock s'est rétabli).
- Point de référence supérieur (PRS) : non disponible. Il devrait être déterminé dans le cadre d'un processus distinct.
- Taux d'exploitation de référence (TER) : Non disponible.
- Point de référence cible (PRC) : non disponible

Données

- Bordereaux de vente de la pêche commerciale (débarquements et débarquements par navire, de 1990 à 2025).
- Données des journaux de bord de la pêche commerciale (effort et CPUE de 2006 à 2025).
- Pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) et pêches à des fins de subsistance convenable (débarquements de 2024-2025).
- Relevé côtier au chalut ciblant le homard (RCCH; nombre de prises et fréquence des longueurs, de 2000 à 2025).
- Relevé estival sur l'écosystème mené par navire de recherche du MPO (relevé par NR; nombre de prises et fréquence des longueurs, de 2000 à 2025).
- Relevés au chalut du Northeast Fisheries Science Centre (nombre de prises et fréquence des longueurs, de 2000 à 2024).
- Relevé côtier au chalut mené par le département des ressources marines du Maine et du New Hampshire (nombre de prises et fréquence des longueurs, de 2000 à 2025).

Changements apportés aux données : la validation des données est un processus continu; des corrections ont été apportées aux coefficients d'étalonnage provenant du relevé par navire de recherche et du filtrage des données historiques du relevé côtier au chalut ciblant le homard depuis la dernière évaluation. Ces mises à jour ont modifié la forme des indices de la biomasse commerciale et de la mortalité relative par pêche, mais n'ont pas changé la conclusion sur l'état du stock (voir la description et les figures connexes à l'annexe B).

ÉVALUATION

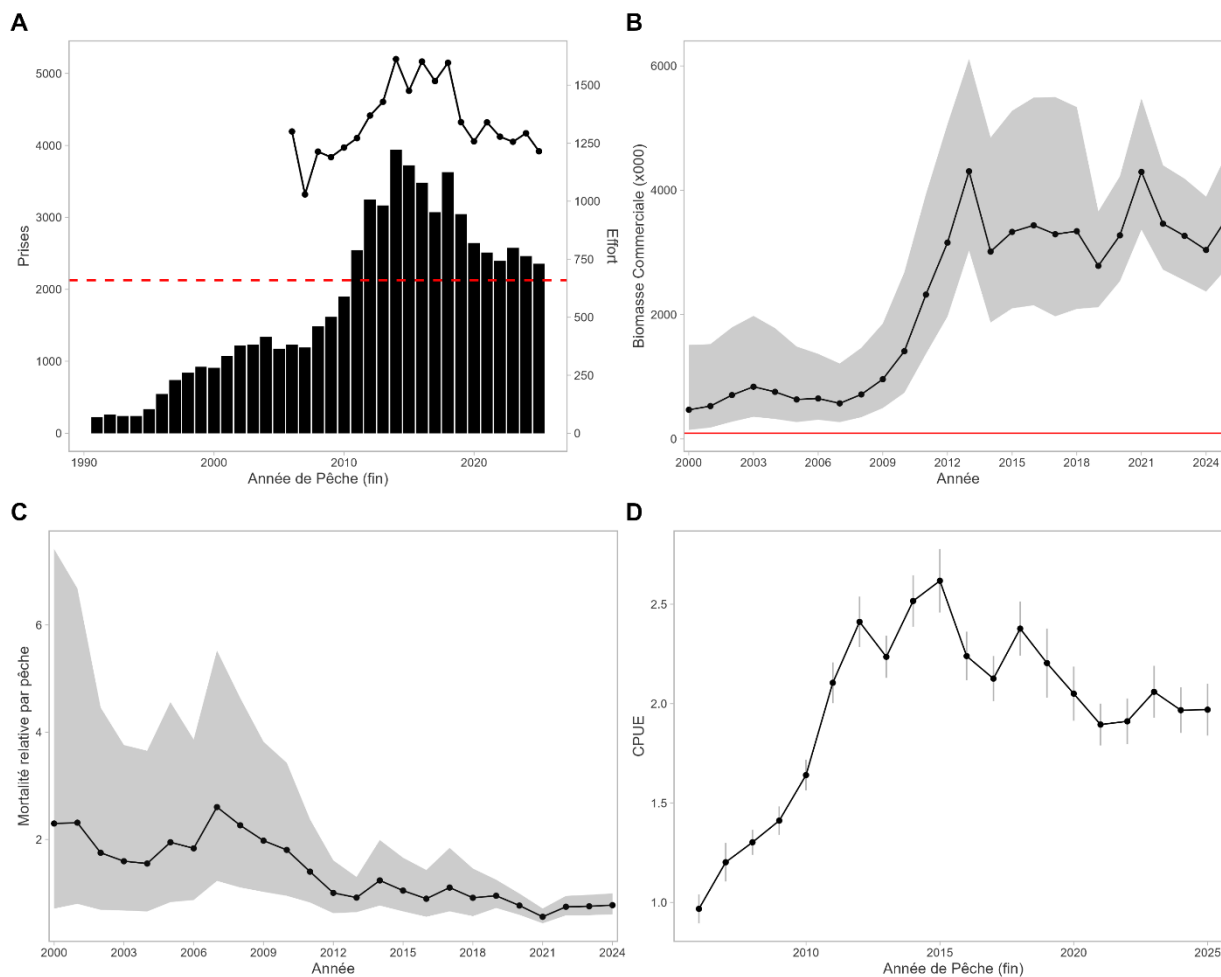


Figure 1. Zone de pêche du homard 35. (A) Débarquements (prises en tonnes, barres), effort de pêche (nombre de levées de casiers; en milliers; ligne continue) et médiane des débarquements sur 30 ans (ligne rouge tiretée). (B) Indice de la biomasse commerciale des relevés combinés (points et ligne noire continue), avec l'intervalle de confiance à 95 % (ombrage gris) et le point de référence limite (PRL; ligne horizontale rouge continue); l'année correspond à la saison associée aux données utilisées pour l'estimation de la biomasse avant la pêche de l'année suivante. (C) Estimations de la mortalité relative par pêche (débarquements/biomasse commerciale) d'après le modèle fondé sur les relevés combinés (points et ligne continue), avec l'intervalle de confiance à 95 % (ombrage gris). (D) Captures par unité d'effort (CPUE) de la pêche commerciale en kg par levée de casier selon l'année (points et ligne), avec l'intervalle de confiance à 95 % (lignes verticales).

Tableau 1. Débarquements saisonniers en tonnes (t) dans la zone de pêche du homard (ZPH) 35 de 2001 à 2025, et captures par unité d'effort (CPUE) déclarées en kilogrammes par casier levé de 2006 à 2025. Un tiret (–) indique l'absence de données provenant des journaux de bord.

Saison de pêche	Débarquements (t)	CPUE (kg/casier levé)
2001	1074	—
2002	1219	—
2003	1234	—
2004	1337	—
2005	1172	—
2006	1235	—
2007	1191	0,97
2008	1488	1,20
2009	1617	1,30
2010	1898	1,41
2011	2546	1,64
2012	3247	2,10
2013	3168	2,41
2014	3941	2,24
2015	3723	2,52
2016	3482	2,62
2017	3072	2,24
2018	3631	2,13
2019	3047	2,38
2020	2645	2,20
2021	2513	2,05
2022	2395	1,89
2023	2576	1,91
2024	2462	2,06
2025	2354	1,97

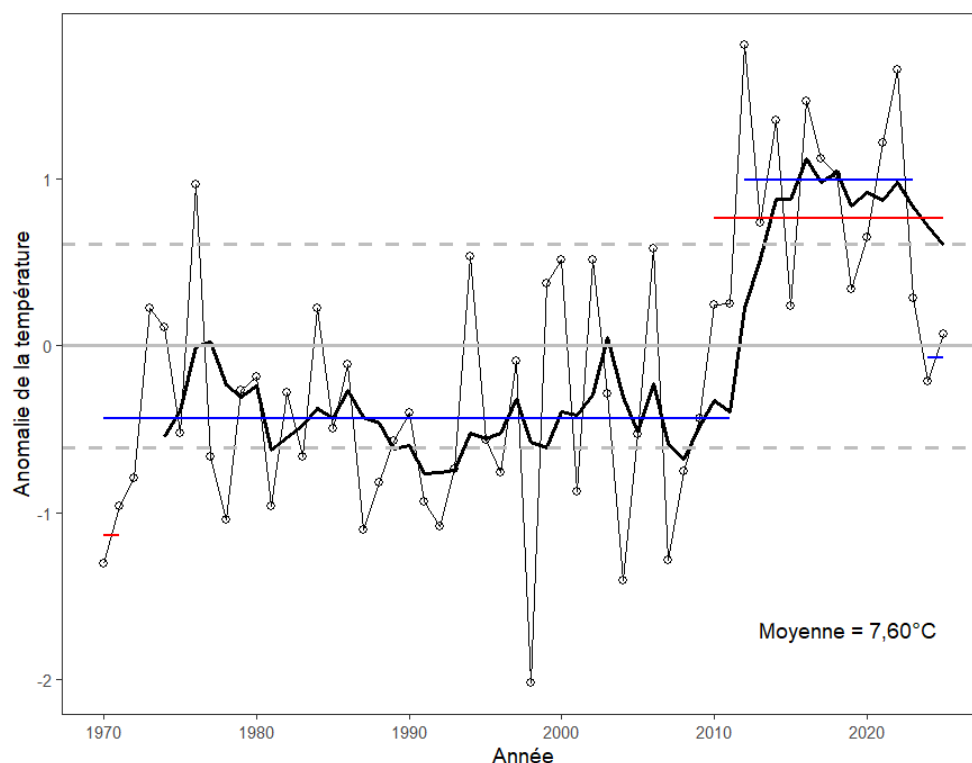


Figure 2. Série chronologique des anomalies de la température au fond au mois de juillet (ligne fine avec cercles) et série filtrée au moyen de la moyenne mobile sur cinq ans (ligne noire épaisse) pour la division 4X de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), d'après relevé d'été par navire de recherche du MPO et le relevé côtier au chalut ciblant le homard. La ligne horizontale grise continue représente la moyenne de 1991 à 2020 et les lignes tiretées représentent l'écart-type (ET) de $\pm 0,5$. L'analyse des changements de régime découle de l'exécution de la méthode de façon chronologique (ligne horizontale bleue) et antichronologique (ligne horizontale rouge) pour les données de la série.

État du stock et tendances

Débarquements, effort et CPUE

Les débarquements ont plus que doublé entre les saisons 2009-2010 et 2013-2014, atteignant une valeur record de 3 941 t. Après cette valeur record de 2014, les débarquements ont diminué de façon constante, mais demeurent au-dessus du creux des 30 années précédentes de 338 t (1995) et de la médiane sur 30 ans (2 126 t). Les débarquements moyens des trois dernières années étaient de 2 464 t, une valeur comparable aux débarquements de la saison 2011 qui étaient de 2 546 t (figure 1A, tableau 1). Les débarquements au cours de l'année terminale correspondent à 60 % du pic des débarquements en 2014. L'estimation de l'effort de pêche en 2025 (total des levées de casiers) dans la ZPH 35 montre une légère diminution par rapport aux six années précédentes (figure 1A). Les CPUE ont diminué depuis le sommet de la série chronologique atteint en 2015 et sont stables depuis 2020. Il y a probablement une hyperstabilité de l'indice de CPUE (figure 1D), ce qui donne à penser que cet indice ne reflète pas la biomasse de homard disponible (Cook *et al.*, sous presse).

L'effort et les débarquements associés aux pêches commerciales communautaires sont déclarés et inclus dans les données sur les débarquements commerciaux. Pour la période de mai 2024 à mai 2025, les débarquements de la pêche à des fins ASR déclarés dans les ZPH 35

à 38 étaient de 23,1 t. La proportion de l'ensemble des retraits à des fins ASR dans les ZPH 35 à 38 que représentent les débarquements déclarés est inconnue. Dans le présent rapport, les retraits associés à la pêche à des fins ASR ne sont pas inclus dans le total des débarquements, ni dans les taux de prise. De plus, cinq communautés autochtones ont obtenu un accès au homard en vertu d'ententes sur la pêche à des fins de subsistance convenable dans les ZPH 35 à 38. Cette pêche a lieu pendant la saison de pêche commerciale pour chaque ZPH, et les débarquements déclarés pour 2025 dans les ZPH 35 à 38 sont de 46,3 t.

Biomasse commerciale

Selon l'indice de la biomasse commerciale du homard, estimé à partir des données de plusieurs relevés au moyen d'une approche de modélisation spatiotemporelle (Cook *et al.*, sous presse), le sommet de la série chronologique a été atteint en 2013 (4 304,7 t), puis l'indice a diminué, avant de remonter à nouveau en 2021 pour atteindre presque les valeurs de 2013. L'indice de la biomasse commerciale a été relativement élevé pendant toute la série chronologique, et variable de 2013 à 2025 (moyenne de 3 415,6 t). L'indice pour 2025 représente 83 % du sommet de 2013 et 88 % de la moyenne des trois estimations les plus élevées de la série chronologique. L'indice de biomasse commerciale en 2025 représente l'estimation de la biomasse avant la pêche pour la saison de pêche 2026. La biomasse en 2025 est de 3 570,4 t, soit 39 fois le PRL de 90,4 t (figure 1B).

Mortalité relative par pêche

La mortalité relative par pêche est un indice d'exploitation calculé à partir des débarquements et de l'indice de biomasse commerciale. Cet indice a diminué de 2007 à 2013, mais il est relativement faible et stable depuis. La mortalité relative par pêche est probablement sous-estimée en raison de la pêche illégale et non déclarée (figure 1C).

Recrutement

Aucun indice de recrutement n'est disponible pour la ZPH 35.

Historique de gestion

La pêche du homard dans la ZPH 35 est une pêche à casiers à effort contrôlé par des mesures de gestion constantes appliquées aux pêches commerciales, notamment la délivrance de permis à accès limité, l'établissement d'un nombre de casiers donné par permis, une saison à durée déterminée, une taille minimale réglementaire et la remise à l'eau obligatoire des homards marqués d'une encoche en forme de « V » et des femelles œuvées.

Dans la région des Maritimes du MPO, le Ministère délivre des documents sur les prises de homard pour la pêche à des fins ASR dans les ZPH 35 à 38, où la pêche peut être pratiquée pendant la saison de pêche commerciale et en dehors de celle-ci. Les mesures de gestion relatives à la pêche à des fins ASR peuvent être différentes de celles associées à la pêche commerciale (MPO 2022b). Les données quantitatives et la couverture dans les rapports sur les débarquements de la pêche à des fins ASR varient selon le titulaire de permis. À ce jour, certaines déclarations sur les prises à des fins ASR ont été reçues et la déclaration de ces données continue de croître. Les débarquements de la pêche à des fins de subsistance convenable sont actuellement présentés de façon regroupée, et l'exactitude des données déclarées devrait s'améliorer à mesure que les pêcheurs se familiarisent avec les exigences en matière de déclaration et que de nouveaux outils de déclaration sont mis en place.

Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

Un réchauffement des eaux est observé dans la division 4X de l'OPANO (figure A1 de l'annexe A) de 2012 à 2022, suivi par des conditions plus fraîches de 2023 à 2025, qui correspondent davantage à la moyenne de 1991 à 2020. Les modèles climatiques prévoient des augmentations continues des températures à la surface et au fond dans la division 4X de l'OPANO (figure 2), ce qui influera sur la phénologie du homard, la connectivité des larves, le recrutement et l'incidence des maladies. Les anomalies de température, telles que les vagues de chaleur marines ou les périodes de froid, peuvent accentuer les répercussions de l'écosystème sur la ressource de homard.

Des changements dans la période et l'ampleur de la prolifération du phytoplancton et du zooplancton se produisent déjà, et le réchauffement dans le golfe du Maine a été lié au déclin du zooplancton *Calanus finmarchicus*, qui est une espèce proie clé pour les larves de homard. Ces changements prévus dans l'abondance et le moment de la prolifération du zooplancton peuvent réduire la disponibilité de la nourriture pour les larves et le succès du recrutement du homard. L'acidification des océans a déjà entraîné une baisse du pH de l'eau de mer sur le plateau néo-écossais. Les premiers stades larvaires du homard sont sensibles au stress environnemental, et les juvéniles des premiers stades semblent être les plus vulnérables à la diminution du pH, ce qui laisse supposer une réduction de la valeur adaptative des juvéniles et des répercussions possibles sur le recrutement. Bien que le réchauffement de l'eau et l'augmentation de la salinité en profondeur puissent atténuer temporairement les diminutions de la saturation en carbonate de calcium chez les adultes, les zones littorales essentielles aux premiers stades biologiques pourraient ne pas bénéficier de la même atténuation. Le réchauffement de l'eau, l'acidification des océans et la variabilité de la disponibilité de la nourriture devraient avoir une incidence sur les stocks de homard de multiples façons, bien que l'ampleur de ces répercussions demeure incertaine.

SOURCES D'INCERTITUDE

Auparavant, les estimations de l'abondance du stock étaient fondées sur le rendement de la pêche, plus particulièrement sur les CPUE commerciales. Au cours des dernières années, les CPUE ont affiché des tendances d'hyperstabilité, demeurant élevées même lorsque la biomasse diminuait, ce qui en fait un indicateur de la santé du stock moins fiable (Cook *et al.*, sous presse). La transition vers des mesures indépendantes de la pêche (estimations de la biomasse fondées sur des relevés) utilisées dans le nouveau cadre d'évaluation du stock peut contribuer à éliminer cette hyperstabilité dépendant de la pêche. Cependant, ce changement pose des problèmes lorsqu'il s'agit de comparer les évaluations actuelles réalisées selon le nouveau cadre avec les résultats des évaluations antérieures qui étaient fondées sur les CPUE.

L'échantillonnage inégal de l'habitat potentiel du homard représente une source d'incertitude dans les approches liées aux relevés. Une augmentation de la couverture des relevés pourrait atténuer cette incertitude. Le probable déplacement de homards entre les zones d'évaluation introduit une autre source d'incertitude dans l'estimation de l'abondance dans les ZPH.

Les retraits illégaux et non déclarés contribuent à l'incertitude relative aux estimations du taux d'exploitation, car les débarquements déclarés pourraient ne pas refléter les véritables niveaux de prises du homard.

LISTE DES PARTICIPANTS DE LA RÉUNION

Nom	Organisme d'appartenance
Shelley Armsworthy	MPO, Sciences, région des Maritimes
Melanie Barrett	MPO, Sciences, région des Maritimes
Adam Cook	MPO, Sciences, région des Maritimes
Kristian Curran	MPO, Sciences, région de la capitale nationale
Cheryl Denton	MPO, Sciences, région des Maritimes
Verna Docherty	MPO, Gestion des ressources, région des Maritimes
David Hardie	MPO, Sciences, région des Maritimes
Lei Harris	MPO, Sciences, région des Maritimes
Kelsey Hayden	MPO, Gestion des ressources, région des Maritimes
Victoria Howse (responsable)	MPO, Sciences, région des Maritimes
Clara Montreuil	MPO, Sciences, région des Maritimes
Shannan Murphy	MPO, Sciences, région de la capitale nationale
Daphne Themelis	MPO, Sciences, région des Maritimes
Susan Thompson	MPO, Sciences, région de la capitale nationale
Ben Zisserson	MPO, Sciences, région des Maritimes

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Cook, A.M., Howse, V., Asselin, N., Armsworthy, S., Denton, C., Gurney-Smith, H., Tam, J.C., White, L., et Quinn, B. Sous presse. Évaluation du cadre pour le homard d'Amérique (*Homarus americanus*) dans les zones de pêche du homard 35 à 38. Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech.

MPO. 2022a. [Zones de pêche du homard 27 à 38 : Plan de gestion intégrée des pêches](#).

MPO. 2022b. [Pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles \(ARS\)](#).

MPO. 2023. [Mise à jour sur l'état du stock de homard d'Amérique \(*Homarus americanus*\) dans la zone de pêche du homard 35 en 2023](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des sci. 2023/040.

MPO. 2025. [Évaluation du stock de homard \(*Homarus americanus*\) dans la zone de pêche du homard 35 en 2024](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Avis sci. 2025/060.

ANNEXE A

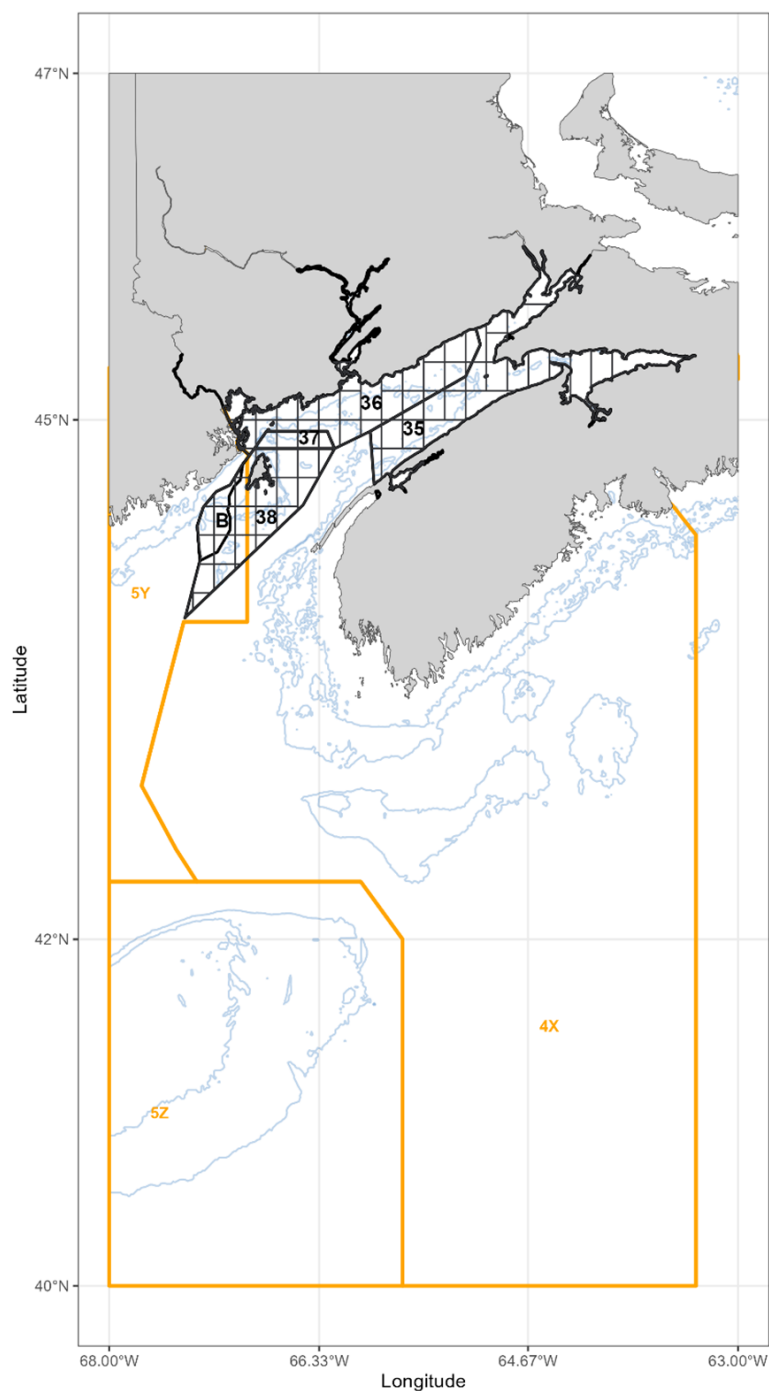


Figure A1. Carte des zones de pêche du homard (ZPH) 35 à 38 et de la zone 38B avec les grilles de déclaration dans les journaux de bord (petits carrés noirs) dans la baie de Fundy, et des divisions de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) qui les chevauchent (limites orange).

ANNEXE B

En 2024, un processus d'examen scientifique par les pairs a été mené pour élaborer un cadre d'évaluation des stocks de homard d'Amérique dans les zones de pêche du homard (ZPH) 35 à 38 (voir Cook *et al.*, sous presse). Au cours de cet examen par les pairs, des indices d'abondance et de biomasse du homard commercial dans ces zones ont été élaborés à l'aide de plusieurs approches de modélisation. L'approche de modélisation acceptée consistait à utiliser un modèle spatiotemporel qui intègre les données accessibles des relevés au chalut indépendants de la pêche pour les ZPH ciblées ainsi que pour les zones adjacentes. Compte tenu des incertitudes entourant la disponibilité des données des relevés et des changements potentiels apportés à ces données, une approche axée sur la sélection et la validation des modèles a été adoptée, plutôt qu'une structure prescrite du modèle. Cette approche permet à l'équipe d'évaluation d'évaluer les modèles et de fournir un avis transparent, sans avoir à planifier un nouveau cadre d'évaluation des stocks (Cook *et al.*, sous presse) lorsque des changements mineurs dans les données se produisent.

Au cours de la préparation des mises à jour sur l'évaluation du stock pour 2025 dans les ZPH 35, 36 et 38, deux problèmes ont été cernés en ce qui concerne l'ensemble de données des relevés au chalut :

1. Problèmes liés à la mise en œuvre des coefficients d'étalonnage des relevés par navire de recherche du MPO pour les années de données les plus récentes.
2. Manque de fréquences de longueur du homard à toutes les stations de relevés côtiers au chalut ciblant le homard avant 2013.

Lors de l'exécution du cadre et de l'évaluation, les stations avec des prises de homard, mais sans fréquences de longueur, ont été exclues des analyses, car les prises ne pouvaient pas être réparties uniquement selon les tailles commerciales. À l'inverse, toutes les stations sans prises de homard ont été incluses, ce qui a biaisé les données. Dans la présente mise à jour, les stations de relevés côtiers au chalut ciblant le homard avant 2013 sans prises de homard ne sont conservées que si le protocole d'échantillonnage avait généré une fréquence de longueurs.

Après la correction des données, les méthodes de sélection des modèles approuvées (Cook *et al.*, sous presse) ont été appliquées (tableau B1 et figure B1). Le modèle *M6* avec des splines de base variables dans le temps pour la profondeur et des effets de relevé fixes a été choisi, car il était le plus faible pour le critère d'information d'Akaike, l'erreur quadratique moyenne, l'erreur absolue médiane et la somme des logarithmes du rapport de vraisemblance négatifs (tableau B1). De plus, il n'y avait pas de tendances spatiales ou temporelles dans les résidus simulés (figure B1).

Les indices mis à l'échelle pour le domaine spatial global ont montré des tendances semblables aux résultats présentés lors de la dernière évaluation (MPO 2025) (figure B2), à l'exception de la partie antérieure de la série chronologique, où l'inclusion des « zéros supplémentaires » dans l'évaluation précédente a biaisé négativement l'indice. Bien que la biomasse dans le domaine spatial soit demeurée relativement constante, les tendances de la biomasse dans certaines ZPH ont été touchées dans une plus grande mesure (figure B3). Les ZPH 35 et 36 ne contiennent que des données provenant des relevés par navire de recherche du MPO et des relevés côtiers au chalut ciblant le homard. Par conséquent, les changements apportés à ces ensembles de données ont eu une plus grande incidence sur les tendances modélisées pour les ZPH 35 et 36. En revanche, la ZPH 38 comprend également les données des relevés du Northeast Fisheries Science Center (NEFSC) et du relevé côtier au chalut Maine-New Hampshire du Department of Marine Resources (DMR), de sorte que les tendances de la

biomasse ont été moins touchées par l'approche actualisée utilisée dans la présente mise à jour.

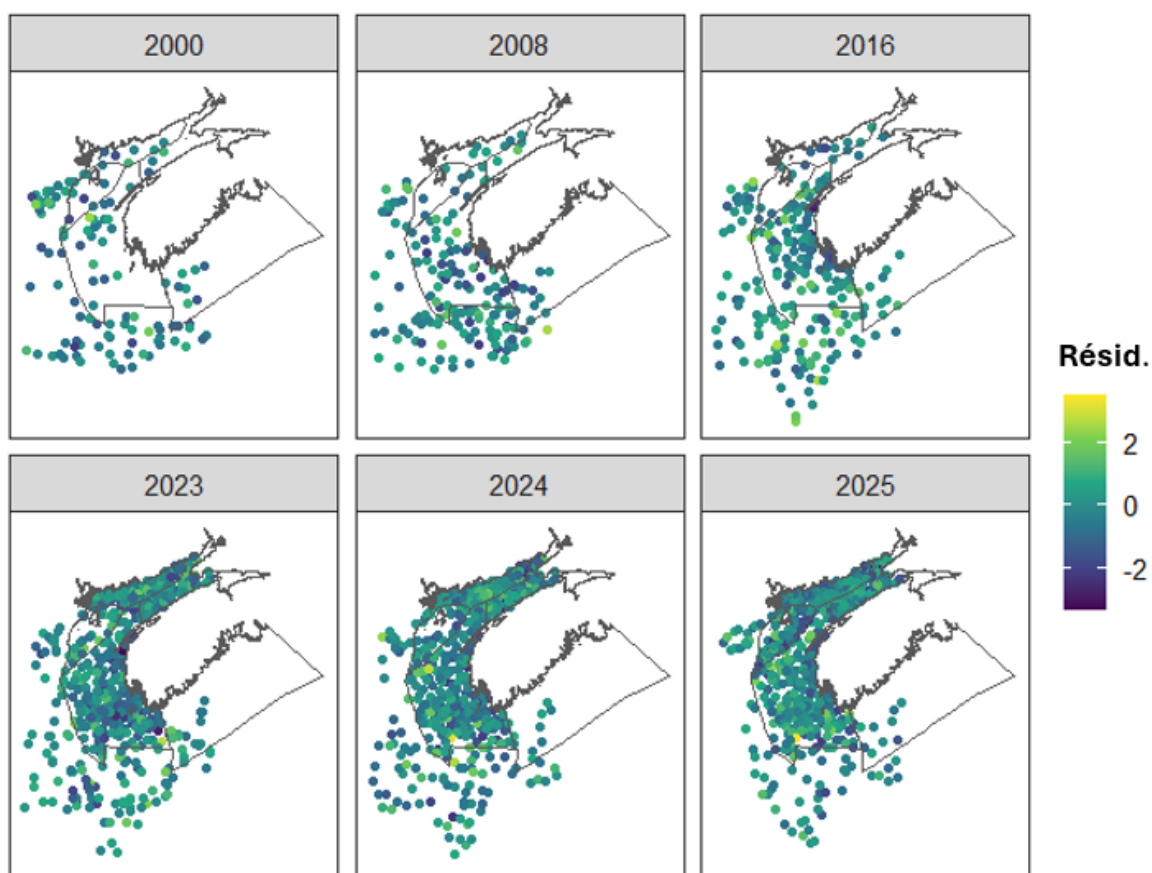


Figure B1. Sélection des années pour l'affichage des résidus du modèle spatiotemporel sélectionné (m6) utilisé pour décrire la biomasse commerciale dans les évaluations des stocks des zones de pêche du homard 35, 36 et 38.

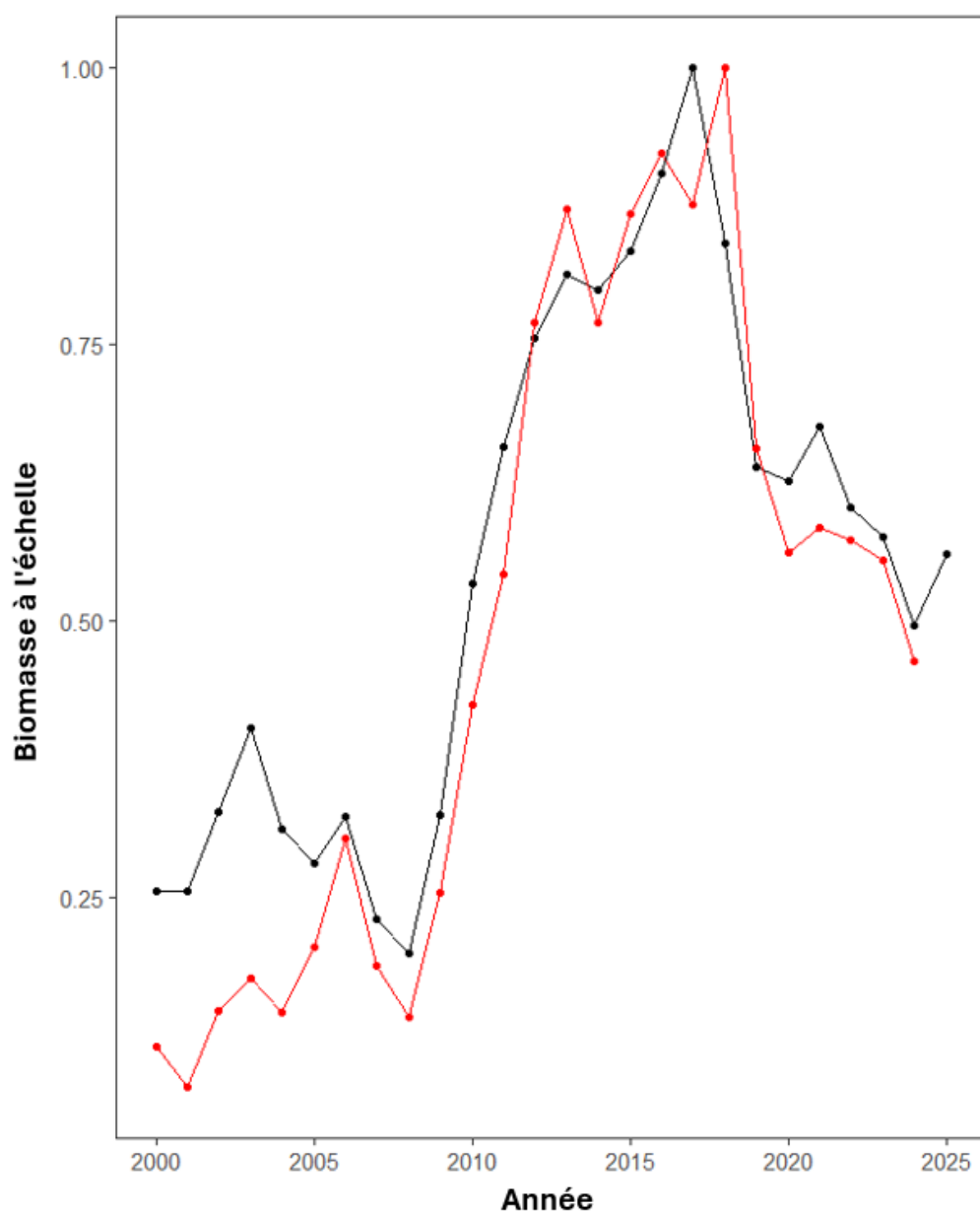


Figure B2. Tendances des indices de la biomasse commerciale dans l'ensemble du domaine du modèle tirées des cycles d'exécution 2025 (en rouge) et 2026 (en noir).

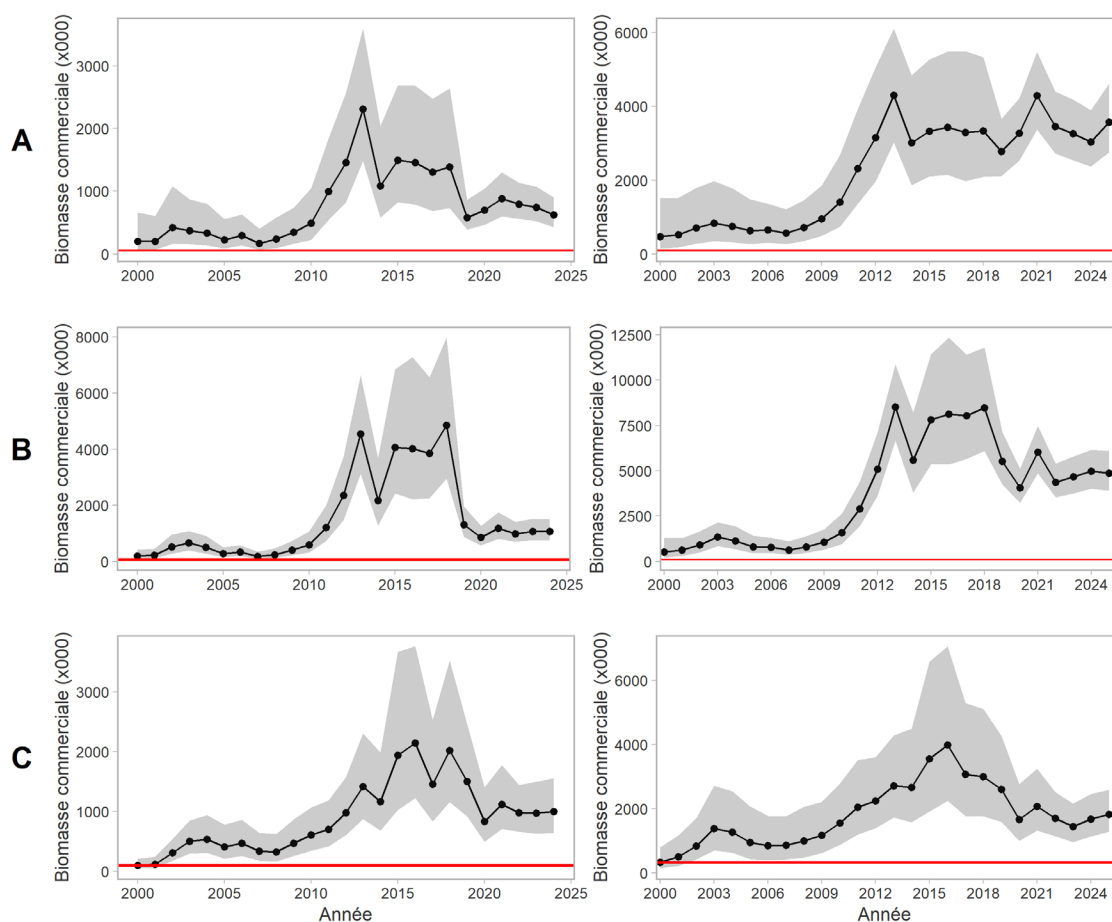


Figure B3. Comparaison des indices de biomasse du homard de taille commerciale (ligne noire) avec l'intervalle de confiance à 95 % (ombrage gris) et les points de référence limites estimés (lignes rouges) des ZPH 35, 36 et 38 (haut, milieu, bas) entre l'évaluation de 2025 (à gauche) et la mise à jour de 2026 (à droite).

Tableau B1. Critères de sélection des modèles pour l'évaluation du stock de homard de la baie de Fundy (c.-à-d. les ZPH 35 à 38). CIA = critère d'information d'Akaike, log-v = logarithme du rapport de vraisemblance, EAM = erreur absolue médiane, EQM = erreur quadratique moyenne.

Modèle	Formule	Variable dans le temps	CIA	Somme log-v	EAM-test	EQM-test
m3	n ~ échelle.profondueur + RCCH_Automne + MNH_Automne + MNH_NEFSC_Automne	S.O.	83			
			54			
			1	-41844	652	2780
m4	n ~ 0 + RCCH_Automne + MNH_Automne + MNH_NEFSC_Automne	~ 1 + échelle.profondueur	83			
			53			
			0	-41837	650	2763
m6	n ~ 0 + RCCH_Automne + MNH_Automne + MNH_NEFSC_Automne	~ 1 + bs1 + bs2 + bs3 + bs4 + bs5	83			
			49			
			4	-41852	645	2731
m7	n ~ 0 + RCCH_Automne + MNH_Automne + MNH_NEFSC_Automne	~ 1 + bs1 + bs2 + bs3 + bs4	83			
			49			
			7	-41839	646	2743

Modèle	Formule	Variable dans le temps	CIA	Somme log-v	EAM-test	EQM-test
			83			
m9	$n \sim 0 + \text{RCCH_Automne} + \text{MNH_Automne} + \text{MNH_NEFSC_Automne}$	$\sim 1 + \text{échelle.profondeur} + \text{échelle.profondeur2}$	52			
			9	-41846	648	2751
			83			
m10	$n \sim 0 + s(\text{échelle.profondeur, année}) + \text{RCCH_Automne} + \text{MNH_Automne} + \text{MNH_NEFSC_Automne}$	~ 1	52			
			9	-41851	651	2774

CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région des Maritimes
Pêches et Océans Canada
1, promenade Challenger, C.P. 1006
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4A2

Courriel : DFO.MaritimesCSA-CASMaritimes.MPO@dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-3815

ISBN 978-0-662-35759-9 N° cat. Fs70-7/2026-026F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2026

Ce rapport est publié sous la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#).



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2026. Mise à jour de l'état du stock de homard (*Homarus americanus*) dans la zone de pêche du homard 35 en 2025. Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2026/026.

Also available in English:

DFO. 2026. Stock Status Update of Lobster (*Homarus americanus*) in Lobster Fishing Area 35 for 2025. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2026/026.